

BAREME D'HONORAIRES TTC

Honoraires transaction à la charge de l'acquéreur :

- Rémunération forfaitaire de 3500 € pour les biens inférieure ou égale à 64 999 €
- 3500 € + 4 % pour les biens compris entre 65 000 € et 169 999 €
- 6 % pour les biens compris entre 170 000 € et 250 999 €
- 5,8 % pour les biens compris entre 251 000 € et 300 999 €
- 5,5 % pour les biens compris entre 301 000 € et 400 999 €
- 5 % pour les biens compris entre 401 000 € et 500 999 €
- 4 % pour les biens au-delà de 501 000 €

Honoraires location à la charge du bailleur :

- Visites / Constitution du dossier / Rédaction du bail : 8 € TTC du m²
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m² (Minimum 100 € TTC)
- Prestations supplémentaires logement meublé : 30 € / pièce

Honoraires location à la charge du locataire :

- Visites / Constitution du dossier / Rédaction du bail : 8 € TTC du m²
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m² (Minimum 100 € TTC)
- Prestations supplémentaires logement meublé : 30 € / pièce

TVA à 20 %

Barème édité au 09/07/2026